

Ligne de Crédit Documentaire et crédit documentaire

Notice explicative adéquate conformément à l'article 1 et 2 de la Directive N°3/W/2022

Votre Banque fait son maximum pour que ce document donne un bon reflet des principaux types de crédit, en cas de contradictions, c'est toutefois le contrat de crédit qui prime

INFORMATIONS BANCAIRES

CaixaBank, S.A., Succursale au Maroc

SIÈGE SOCIAL : 179 BOULEVARD ANFA,
CASABLANCA
TELEFONO: +212522979350

SITE INTERNET: WWW.CAIXABANK.MA
ADRESSE E-MAIL: 7819@CAIXABANK.COM

QU'EST-CE QUE LE CREDIT DOCUMENTAIRE

Le crédit documentaire est un produit bancaire principalement destiné aux entreprises exportatrices ou importatrices, qui consiste en la prise en charge d'un engagement par une Banque émettrice, sur ordre et pour le compte d'un de ses Clients, généralement l'acheteur de biens (dit « donneur d'ordre »), à la suite de quoi la Banque émettrice effectue, ou a effectué par l'intermédiaire d'une Banque Correspondante, un paiement spécifique en faveur d'un tiers, désigné comme Bénéficiaire, généralement le vendeur des biens faisant l'objet de l'opération sous-jacente, contre présentation de documents conformes aux termes et conditions énoncés dans le texte du crédit documentaire.

L'engagement de la Banque émettrice est pris jusqu'à un certain montant et dans un délai déterminé.

L'opération de crédit documentaire entre la Banque et le Client peut consister en :

- **crédit documentaire import** : il s'agit d'un produit bancaire par lequel le Client, en tant qu'acheteur, demande à la Banque (agissant en tant que Banque Émettrice) d'ouvrir un crédit documentaire en faveur d'un Bénéficiaire en soumettant la demande correspondante et s'engage à payer à l'expiration de la somme se référant à l'utilisation. Dans ce cas, pour demander le crédit documentaire import, le Client doit être titulaire d'un compte courant existant auprès de la Banque et avoir obtenu auprès de la Banque une ligne de crédit spécifique (dite ligne de risque commercial) ;
- **crédit documentaire export** : c'est un produit bancaire par lequel la Banque notifie au Client exportateur (en tant que tiers Bénéficiaire) une ouverture de crédit documentaire arrangée en sa faveur par une Banque émettrice, généralement étrangère. La Banque peut également assumer le rôle de Banque confirmatrice.

Principaux risques

- En cas de crédit documentaire à l'importation, le Client supporte le risque de recevoir des marchandises non conformes aux accords contractuels sur présentation de documents conformes aux termes du crédit pour lequel sa banque (émettrice) est tenue de payer ou de s'engager à payer, puis à facturer ;
- En cas de crédit documentaire export, le Client supporte le risque de formuler une demande de paiement par crédit documentaire qui présente des défauts et l'expose à sa responsabilité, il doit donc scrupuleusement évaluer s'il est en mesure de produire les documents demandés et dans les formulaires demandés (peine de leur

refus et par conséquent le non-paiement) ; en outre, il doit évaluer la solvabilité de la banque émettrice et du pays d'origine ;

- Les transactions libellées dans une devise étrangère ou réglées contre le Dirhams ou dans une devise autre que celle de libellé, sont soumises au risque de change, car elles sont réglées au taux de change en vigueur au moment de la négociation

RECAPITULATIF DES PRINCIPALES CONDITIONS ÉCONOMIQUES

Commission crédit documentaire import et export

COMMISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> > Frais d'ouverture > Commission de risque et d'irrévocabilité > Frais d'utilisation > Frais de modification > Frais pour la soumission de divergences dans les documents > Commission d'augmentation du montant du crédit documentaire > Frais de résiliation anticipée du crédit documentaire avant la date d'expiration > Commission de paiement différé du crédit documentaire > Dépenses SWIFT > Frais de port 	<ul style="list-style-type: none"> > Négociation avec la Banque
REMBOURSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> > Date de remboursement 	<ul style="list-style-type: none"> > A l'échéance
CHARGES FISCALES	<ul style="list-style-type: none"> > TVA 	<ul style="list-style-type: none"> > Selon la loi en vigueur.
AUTRES	<ul style="list-style-type: none"> > Envoi de Documents de l'opération sous format papier 	<ul style="list-style-type: none"> > Gratuit
	<ul style="list-style-type: none"> > Envoi de Documents de l'opération sous format Electronique 	<ul style="list-style-type: none"> > Gratuit
	<ul style="list-style-type: none"> > Aide au niveau de financement 	<ul style="list-style-type: none"> > Les différents pouvoirs publics au Maroc offrent des aides au niveau du financement et/ou la garantie aux entreprises <p>Pour plus d'informations sur le sujet, merci de visiter les sites dédiés</p> <p>https://www.almoukawala.gov.ma/fr</p>

RESILIATION ET GARANTIES

Résiliation du contrat

Conformément aux dispositions du contrat de la ligne de Crédit Documentaire, la Banque a le droit de résilier le contrat si l'un des événements indésirables prévus par le contrat se produit et d'exiger le remboursement immédiat de toute somme qui lui serait due par le Client.

La Banque a le droit de modifier unilatéralement les conditions contractuelles, lorsque cela est prévu contractuellement et uniquement en cas de motif justifié, moyennant notification au Client avec un préavis minimum de 2 (deux) mois. Ces modifications sont réputées approuvées si le Client ne se retire pas du contrat à la date fixée pour l'application correspondante.

Durée maximale de clôture de la relation contractuelle

En cas de résiliation et sauf convention contraire, les parties procéderont à la liquidation de la relation dans un délai de 15 Jours Ouvrés à compter de la survenance de l'effet de résiliation.

Principale Garantie :

Caution solidaire et personnelle de la maison mère

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES UTILES

Nous nous engageons après réception du dossier complet, à vous rendre une réponse quand à l'issue de votre demande dans un délai de 15 jours ouvrables maximum.

Nous vous informons que CaixaBank S.A. Succursale au Maroc met à la disposition de ses clients un canal destiné à recueillir les *signalements externes relatifs à l'existence de comportements ou de situations susceptibles d'être qualifiés de corruption ou d'atteinte à la probité.*

Les clients peuvent soumettre leurs communications via courrier postal en envoyant une lettre au responsable du bureau à l'adresse suivante : Caixabank S.A. Succursale au Maroc 179 Boulevard ANFA.

Les canaux alternatifs suivants sont également mis à la disposition des clients: par téléphone au 0522-97-93-50 ou directement en agence, de 8h à 16h30, en contactant le chargé d'Affaires.